



NAO DCF 2023

Le 9 février 2023 s'est tenue la deuxième réunion NAO DCF.

La direction nous communique les données économiques de l'entreprise et fait une brève présentation du contexte économique en France, et indique qu'elle ne maîtrise pas tous les facteurs.

La CGT indique alors à la direction, qu'elle doit agir sur ce qu'elle maîtrise, comme l'amélioration des conditions de travail, qui sont autant importantes que les augmentations de salaires.

Voici les propositions de la direction :

Sur la partie avantages sociaux :

La Direction reconduit l'ensemble des « mesurettes » de l'année dernière avec quelques modifications à la marge comme :

- Mécénat : 2 jours par mois au lieu de 1.
- Aidant familial : Pour les salariés bénéficiant de cette mesure, la direction propose à de travailler sur 4 jours par semaine.

Sur la partie rémunération la Direction propose :

Pour les Employés/Ouvriers :

Une augmentation de 2.4% sur le salaire réel au 1^{er} avril et 0.4% en promotion.

Sur la grille applicable au 1^{er} juin 2023 :

Niveau	Sans condition d'ancienneté	Ancienneté de 10 ans à moins de 20 ans	Ancienneté supérieur ou égale à 20 ans
	Salaire mensuel brut	Salaire mensuel brut	Salaire mensuel brut
2A	1 764.89 €	1 800.19 €	1 835.49 €
2B	1 769.58 €	1 804.98 €	1 840.37 €
2C	1 774.28 €	1 809.77 €	1 845.26 €
3A	1 775.85 €	1 811.37 €	1 846.89 €
3B	1 819.70 €	1 856.10 €	1 892.49 €
3C	1 872.94 €	1 910.40 €	1 947.86 €
4A	1 885.47 €	1 923.18 €	1 960.89 €
4B	2 045.20 €	2 086.11 €	2 127.01 €
4C	2 087.48 €	2 129.23 €	2 170.98 €

Cette grille va concerner très peu de salariés et va être très vite rattrapée par les futures augmentations du SMIC dues à la forte inflation prévue sur 2023.

Les salariés subissent de fortes hausses des dépenses contraintes et voient leurs fiches de paie qui n'évoluent pas malgré leurs investissements dans l'entreprise, et des conditions de travail toujours plus difficiles.

Pour la CGT, les propositions du taux d'augmentation générale de la direction ne sont pas sérieuses, l'année 2022 se clôture avec une inflation moyenne à 5.2% et l'année 2023 dans la même lignée à 5.2%, avec de fortes disparités (14% pour l'alimentaire, 20% sur les prix de l'énergie etc...).

Au travers de ses propositions indécentes, La direction nous démontre une fois de plus tout son mépris envers des salariés qui s'investissent pleinement dans leurs métiers, malgré des conditions de travail qui se dégradent de plus en plus. Ce comportement est inacceptable pour la CGT.

La Direction Casino doit revoir rapidement ses propositions pour la prochaine réunion prévue pour le 16 février 2023.

A suivre....